



Agriculture

Economie

Infrastructures

Education

Social

Sport

Technologies

Tourisme

Culture

Cantal

avenir

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL

**L'eau,
une ressource
essentielle...**



N°57 / JUILLET 2007

Le Conseil Général à vos côtés au quotidien

Standard : 04 - 71 - 46 - 20 - 20

Informations pratiques

Direction Générale

☎ 04 - 71 - 46 - 21 - 05

Direction de la Solidarité Départementale

☎ 04 - 71 - 46 - 20 - 53

Maison Départementale des Personnes Handicapées

☎ 04 - 71 - 46 - 83 - 61 Pôle adulte

04 - 71 - 46 - 83 - 40 Pôle jeunesse

Direction du Développement du Territoire

☎ 04 - 71 - 46 - 20 - 90

Direction des Déplacements et des Infrastructures

☎ 04 - 71 - 46 - 21 - 75

Direction des Ressources Humaines

☎ 04 - 71 - 46 - 22 - 23

Direction des Finances et de la Logistique

☎ 04 - 71 - 46 - 21 - 10

Direction des Systèmes d'Information des Technologies et d'Appui aux Collectivités

☎ 04 - 71 - 46 - 22 - 02

Médiathèque Départementale

☎ 04 - 71 - 63 - 52 - 94

Archives Départementales

☎ 04 - 71 - 48 - 33 - 38

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

☎ 04 - 71 - 45 - 58 - 80

et aussi www.cg15.fr

Le précédent numéro de Cantal Avenir date de novembre 2006. En raison de la période électorale qui a marqué les sept mois écoulés, nous avons choisi de suspendre la publication du magazine. Nous vous remercions de votre compréhension.

RECTIFICATIF

La maison en bois de la route des crêtes illustrant l'article « La montée en puissance des énergies renouvelables » (Cantal Avenir n° 56) est une réalisation de l'Atelier d'architecture Simon TEYSSOU 15290 Le Rouget.

CANTAL AVENIR
Edité par le Conseil Général du Cantal
Hôtel du Département - 28, avenue Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
Tél. : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 07

Directeur de la Publication : Vincent DESCOEUR
Rédaction : Elyane FONTANEL, Michel LEFOUR,
et Stéphanie RENAUX

Conception / Création : PVD Communication - Tél. : 04 71 64 88 88
Impression : Imprimerie SAS CARACTERE

Photo de couverture : Jean-Michel PEYRAL

Credits photos : Jean-Michel PEYRAL - Pierre SOISSONS
David FROBERT - Thierry LINDAUER
La Montagne - Cantal Tourisme - Cantal Expansion
Syndicat Mixte du Puy Mary
Service Communication du Conseil Général

Tirage : 70 000 exemplaires - Dépôt légal : juillet 2007

Sommaire



04

Un vélo dans la tête



05

**Convention Agricole 2007 / 2009 :
Valoriser toujours et encore**



06

**Une politique concertée de développement
qui marche**



08

**Maison Départementale des Personnes Handicapées :
accueillir, écouter, accompagner**



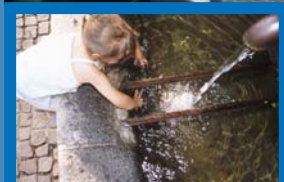
09

TIC : le Département avance et vise l'excellence



10

Routes Départementales = Conseil Général



12

**Alimentation en eau potable :
le Conseil Général met la pression et double
son engagement financier**



14

Nouvelle boîte à outils pour Cantal Tourisme



16

**Pacte Cantal :
de l'oxygène pour les entreprises**



17

Publications



18

Au fil des cantons



19

Brèves

22

Expression des groupes politiques

L'eau est une ressource essentielle pour l'être humain, son activité et son environnement. Longtemps considérée comme abondante, elle est aujourd'hui perçue comme un bien limité à la qualité menacée. La loi sur l'eau de 1992 consacre d'ailleurs l'eau en tant que «patrimoine commun de la Nation».

La gestion de cette ressource précieuse nécessite une politique ambitieuse et volontariste. Je me réjouis que le Conseil Général ait pris à l'unanimité de ses membres cette importante délibération à l'occasion de sa session de février dernier, visant à accompagner un programme d'investissement particulièrement ambitieux de l'ordre de 60 millions d'euros pour les 10 ans qui viennent.

Le programme mis en œuvre, détaillé dans ce numéro, s'intéresse aux trois aspects principaux de la question : l'organisation, la connaissance et la gestion des ressources et des réseaux, sans ignorer toutefois l'animation et l'assistance technique. L'esprit de notre démarche repose sur quelques principes simples : optimisation des réseaux, mutualisation des moyens, amélioration de la qualité, départementalisation de la connaissance de la ressource, prise en considération du prix de l'eau.

Au travers de cette politique volontariste, le Conseil Général intervient une nouvelle fois dans un domaine touchant à la vie quotidienne de chaque cantalien, hors de son strict champ de compétence réglementaire. Hélas, les autres financeurs susceptibles d'accompagner les communes ou les syndicats dans ces programmes particulièrement lourds sont trop rares. Ainsi, malgré cet effort conséquent du Conseil Général, les prix de l'eau pour les usagers vont probablement encore croître dans les années à venir.

Vous trouverez également dans ce numéro un chapitre consacré aux projets de territoires qui s'inscrivent dans cette même lignée, correspondant à la volonté du Conseil Général d'accompagner les équipements structurants, indispensables à la vie des territoires. Plus que jamais, la collectivité départementale veut être présente au quotidien auprès de tous les cantaliens.

Enfin, avec l'été, nous allons aussi accueillir de nombreux visiteurs. Leur séjour dans le Cantal peut les conduire demain à un choix de vie différent, leur donnant envie de s'installer durablement dans notre département. Au-delà des sites et des paysages magnifiques, des animations toujours plus nombreuses grâce au dynamisme des associations en particulier, réservons à nos hôtes le meilleur accueil. Parce qu'au final, ce qu'ils viennent chercher par-dessus tout, c'est une complicité avec les femmes et les hommes du Cantal prêts à partager des racines et des valeurs dont beaucoup sont orphelins. C'est sans doute aujourd'hui notre bien le plus précieux.

Bon été cantalien à tous,



Vincent DESCŒUR

Président du Conseil Général
Député du Cantal

UN VELO DANS LA TETE

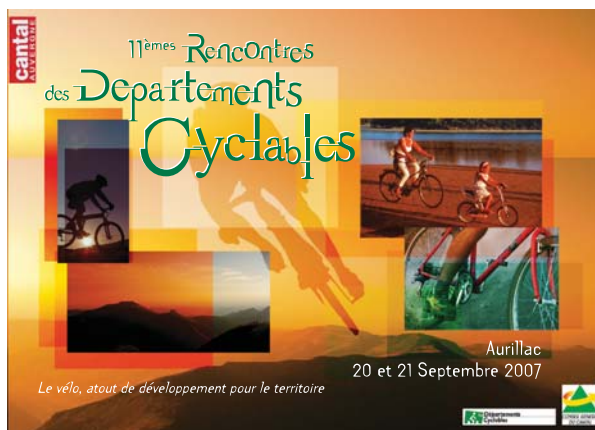
Parmi les sports favoris des cantaliens, le vélo tient une place privilégiée. La géographie rurale et montagnaise du Cantal en fait un terrain de choix pour les pratiquants du cyclisme sur route, de cyclotourisme ou encore de VTT et de bicross, dans un environnement naturel exceptionnel.

Le nombre de licenciés - près de 1000 - toutes disciplines confondues, témoigne du dynamisme des clubs sportifs du département. Il existe réellement un vivier de jeunes coureurs, peut-être champions de demain.

Cette « culture vélo » cantalienne a sans doute été l'un des éléments déclencheurs de l'accueil de grands événements sportifs. La volonté et les efforts déployés par les collectivités locales pour les faire venir dans le Cantal sont pour beaucoup dans le succès du partenariat avec Amaury Sport Organisation (ASO) et la Fédération Française de Cyclisme.

Une référence incontournable

Chacun a à l'esprit le passage du Tour de France dans le Cantal en juillet 1999 et plus encore le 14 juillet 2004, avec l'arrivée à Saint-Flour. Mais il ne faut pas oublier la Grande Boucle Féminine à Ydes le 13 août 2000, le Tour de l'Avenir en septembre 2005 à Mauriac, Aurillac et Maurs qui reviendra cette année à Saint-Flour, la Coupe de France de VTT à Saint-Flour en 2006 et 2007, la Semaine Fédérale de Cyclotourisme en 2003 (20.000 personnes), le Paris Nice en 2007 à Maurs, les Championnats de France de Cyclisme sur route les 28 juin et 1er, 2 et 3 juillet à Aurillac, ou le Critérium Professionnel de la Châtaigneraie à Marcolès qui fête cette année ses 10 ans. Autant d'événements qui contribuent à valoriser l'image du Cantal, par leur large couverture médiatique, et à apporter des retombées économiques substantielles.



De là à franchir la ligne entre le professionnel et la pratique amateur, le Cantal arrive dans le peloton de tête avec l'intégration réussie dans l'environnement de 4000 km de routes départementales et ses infrastructures d'accueil de qualité. Développer le « produit » vélo comme un produit touristique, accessible à toute génération, représente une réelle opportunité mais aussi une volonté pour le département.

Par ailleurs, la sécurité des cyclistes reste au cœur des préoccupations du Département dans la réalisation de pistes réservées aux vélos.

Ça roule pour le Cantal

Le Conseil Général a ainsi engagé une politique volontariste en faveur du cyclotourisme : la Véloroute Vallée du Lot - Haute-Loire concrétise cette volonté en offrant sur 150 km une « Grande Traversée du Volcan Cantal », résultat d'un partenariat fort entre institutions et associations.

Le Cantal, terre de vélo ? Les 11èmes Rencontres Nationales des Départements Cyclables attendues en septembre à Aurillac seront l'occasion d'échanger sur nos pratiques cyclables et d'identifier notre département comme tel.

CONVENTION AGRICOLE 2007 / 2009 : VALORISER TOUJOURS ET ENCORE

Activité économique majeure synonyme d'authenticité et de qualité, l'agriculture est vitale pour le Cantal. L'ambitieuse politique que déploie le Conseil Général veut accompagner l'évolution de ce secteur vers la valorisation et le développement de ses atouts.

Nouvelle convention triennale

Conçue et préparée en étroite concertation avec les représentants de la profession, la Convention agricole 2003 / 2006 est arrivée à échéance. Un nouveau programme a été élaboré pour la période 2007 / 2009 en cohérence avec les objectifs de développement du Conseil Général et le projet agricole départemental.

6 axes d'intervention

Contractualisée avec la Chambre d'Agriculture au nom de l'ensemble de la profession, elle s'organise autour des priorités suivantes :

- le soutien aux AOC fromagères,
- le développement des races emblématiques Salers et Aubrac,
- la valorisation économique des productions et des produits agricoles,
- la modernisation et la performance économique des exploitations,
- l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs et l'encouragement à l'installation des jeunes,
- le développement de la diversification.

Les orientations de cet important programme d'accompagnement vise deux objectifs principaux :

- accroître la valeur ajoutée de l'agriculture cantalienne, dans le respect des choix de production de chacun,
- offrir des interventions ciblées et complémentaires à celles issues de la PAC (Politique Agricole Commune).

Plus de 10 millions d'euros sur 3 ans

Cet ambitieux programme est doté d'une enveloppe revalorisée, qui s'élève à 3 425 000 € par an. Outre le projet agricole départemental, ce programme s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec la politique agricole de l'Union Européenne, ainsi qu'avec les interventions de la Région Auvergne.

Des appuis supplémentaires

Un certain nombre d'actions qui ne sont pas incluses dans la convention de développement agricole 2007 / 2009 sont reconduites : modernisation des outils d'abattage, de transformation, de commercialisation et de promotion des productions agricoles, actions sanitaires, accueil des étudiants des écoles nationales vétérinaires, entente de lutte contre la rage et autres zoonoses.

Une cohérence maximale a été recherchée entre ce projet d'actions et les interventions relatives à l'aménagement foncier et pastoral, à l'agro-tourisme ou à l'essor des entreprises de services.

Enfin, le Conseil Général a décidé, le 10 novembre 2006, d'abonder le financement national de l'Aide à la Cessation d'Activité Laitière (A.C.A.L.) à hauteur maximale de 350 000 € dont 110 000 € financés sur les programmes agricoles précédents et 240 000 € qui devront être imputés sur le budget de la première année de la Convention de Développement Agricole 2007 / 2009.



Une politique concertée de développement qui marche

A la campagne comme à la ville les projets cantaliens sont nombreux. S'ils peuvent prendre corps, c'est grâce à une politique concertée de développement du territoire qui suscite par sa souplesse et sa réactivité un grand intérêt de la part de nos partenaires. Un levier d'action indispensable et efficace.

Succès oblige, après un bilan très positif, une deuxième génération de projets de territoires a été lancée en novembre dernier. Déjà une dizaine a été signée avec les Communautés de communes de Pierrefort, du Pays de Maurs, de Montsalvy, après celles de Saint-Flour, du Carladès, du pays Gentiane... Dans ce cadre contractuel, le Conseil Général accompagne une démarche de projets sur 3 ans, avec la souplesse nécessaire pour répondre au plus près des besoins spécifiques de chacun, dans le respect des priorités départementales.

Profusion de projets

Pour le Pays de Pierrefort, ce sont 875 000 euros qui sont mobilisés sur 17 opérations dont 6 au titre de la politique territoriale pour 449 000 euros. On peut notamment citer la grande halle d'animation, la réalisation d'une maison intercommunale des services, ou encore l'étude préalable à la création d'une structure d'accueil pour cérébrolésés.

Pour le Pays de Maurs, 7 opérations sur 36 ont bénéficié de l'enveloppe de développement territorial dont la création d'un hébergement collectif, l'aménagement d'un pôle enfance et l'ouverture d'un multiple rural à Leynhac.

Si l'on ajoute les politiques sectorielles du Conseil Général, le montant d'intervention dépasse le million d'euros (1 084 000 euros).

Pour le Pays de Montsalvy, ce sont 24 projets d'investissement qui ont été soutenus dont la rénovation, restructuration et extension de la base de canoë-kayak de Vieillevie, la constitution de réserves foncières et la création d'une ZA communautaire pour l'accueil et le développement d'activités à proximité du CD 920. Au total plus d'un million d'euros ont été alloués par le Conseil Général en incluant les politiques sectorielles.

Précisons que le choix des opérations et les taux d'intervention du Conseil Général ont été négociés au moment de l'examen de chaque projet de territoire.

Le FEC n'est pas en reste

Par ailleurs les projets propres aux communes ne sont pas en reste avec cette année, conformément à la décision du Conseil Général d'augmenter de 10% par an pendant 3 ans (2006-2008) son aide aux communes, une hausse du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) qui représente en 2007 un total de 2 796 310 euros, communes rurales et urbaines confondues.



Visite du chantier de la halle communautaire à vocation culturelle et économique à Aurillac



Réunion FEC des élus du canton de Mauriac en mairie d'Arches

A la ville comme à la campagne, une réponse adaptée à la demande

La signature de la deuxième convention de développement territorial entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et le Conseil Général du Cantal s'inscrit elle aussi dans le cadre de cette politique. Elle est une adaptation à l'agglomération des projets de territoires que le Conseil Général contractualise avec chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Pour la période 2007-2009, le Conseil Général s'est engagé sur un soutien à hauteur de 4 650 000 euros pour un programme d'investissements de 32 683 000 euros.

Ces investissements concernent six secteurs : zones d'activités et immobilier d'entreprise (ex : zone industrielle d'Esban, nouvel immobilier d'entreprise à Tronquières), grands équipements (ex : aménagement de la place du 8 mai, pôle intermodal), habitat-accueil de nouvelles populations (ex : Pépinière de logement, zone expérimentale d'assainissement semi-collectif, équipement haut débit et très haut débit), développement touristique (ex : aménagement des jardins de l'Arborétum, 2ème tranche de l'aménagement du sentier de découverte des gorges de la Jordanne, équipement de l'aérodrome d'Aurillac-Tronquières), équipements culturels (restructuration de la médiathèque communautaire, espace libre de cultures urbaines), opérations d'intérêt commun (salle omnisports de Naucelles, parcours santé de Reilhac).

Rappelons qu'au-delà de cette convention, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération travaillent ensemble dans d'autres domaines : recherche et enseignement supérieur, ligne aérienne, développement économique, actions en faveur de la jeunesse...

Le Conseil Général, premier partenaire des collectivités cantaliennes

De la commune rurale à l'agglomération en passant par les communautés de communes, l'intérêt majeur de cette politique concertée de soutien aux territoires tient à sa cohérence et à sa faculté d'adaptation à la diversité des projets qui émanent des acteurs de l'aménagement du territoire cantalien. Cette politique fait du Conseil Général le premier partenaire des collectivités cantaliennes.



Maison Départementale des Personnes Handicapées : accueillir, écouter, accompagner

Voulu par le législateur et piloté par le Conseil Général, la MDPH est un lieu unique d'accueil, de conseil et d'accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille.

Créée dans le cadre d'un groupement d'Intérêt public qui réunit aux côtés du Conseil Général, l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations de personnes handicapées, la MDPH veut apporter des réponses concrètes aux enfants et aux adultes en situation de handicap. Ses missions sont l'accueil et l'écoute, l'information, l'aide à la définition d'un projet de vie, l'évaluation, l'élaboration du plan de compensation, l'attribution des prestations, le suivi de la compensation, l'accompagnement et la médiation.

Dans le Cantal, des équipes d'accueil se sont constituées : un pôle adulte et un pôle jeunesse ainsi qu'une équipe « pluridisciplinaire » sont opérationnels aujourd'hui à Aurillac sur un site provisoire (1, rue du Rieu).

Vers un lieu unique et un réseau départemental de points d'accueil

En effet, et cela fait partie des objectifs à moyen terme, le Conseil Général souhaite – comme le demande la loi – consacrer dans les mois qui viennent un lieu unique à l'accueil des familles, à savoir regrouper l'ensemble des services concernés dans un seul et même bâtiment et de façon permanente.

Il mettra aussi en place un réseau départemental au travers de points d'écoute et d'accueil déconcentrés pour apporter un service de proximité à tous les cantaliens qu'ils soient de l'arrondissement d'Aurillac, de Saint-Flour ou de Mauriac.

Les aides et prestations antérieures aux nouvelles mesures existent toujours : allocations adulte handicapé, cartes d'invalidité et de stationnement, carte de priorités...

Des nouveautés sont prévues par la loi de février 2005 : Pour les adultes comme pour les enfants, après évaluation des besoins, un plan personnalisé de compensation est proposé. Celui-ci peut porter, pour les enfants, sur un projet de scolarisation et éventuellement comprendre la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap pour les adultes.



7 En savoir plus :
www.cantal.fr

Contact :

M.D.P.H. 1, rue du Rieu – Aurillac

Horaires d'ouverture au public :

lundi au vendredi - 8h30 - 12h / 13h30 - 16h.

Informations sur les aides

et les lieux ressources (1, rue du Rieu – Aurillac) :

Pôle adulte :

Agnès COURCHINOUX – 04 71 46 83 61

Pôle jeunesse :

Michel NICOLAS – 04 71 46 83 40

Accompagnement individualisé (projets et attentes) :

Equipe pluridisciplinaire qui vous rencontrera pour évaluer vos besoins :

Docteur Louis-Jean ROCHERY – 04 71 46 20 20

TIC : le Département avance et vise l'excellence

Alors que la couverture en téléphonie mobile s'élargit et que le Haut Débit ADSL est accessible à la quasi-totalité de la population, la candidature du Conseil Général a été retenue à deux appels à projets nationaux : les pôles d'excellence rurale et les télécentres.

70 des 80 communes identifiées « zones blanches en téléphonie mobile » sont couvertes grâce aux efforts conjugués du Conseil Général et des opérateurs. Les autres seront desservies d'ici la fin de l'année. Pour les territoires encore « oubliés », l'Etat a décidé de lancer une nouvelle phase pour améliorer sensiblement la couverture. En début d'année le Conseil Général a adressé un questionnaire aux maires du Cantal afin d'identifier ces zones d'ombres.

Résultat de la convention "Département Innovant" signée en 2004 entre le Conseil Général et France Télécom, 94 % de la population cantalienne accède désormais à l'Internet Haut Débit. En outre, la zone d'activité de Baradel-Le Garric, à Aurillac, d'intérêt stratégique pour les entreprises, offre un accès au Très Haut Débit, allant jusqu'à 100 Mbits/s et au-delà, sur fibre optique.

Pôle d'excellence "numérique"

Le Cantal aborde aujourd'hui une nouvelle étape puisque sa candidature a été retenue dans deux appels à projets nationaux : les pôles d'excellence rurale et les télécentres.

Avec le Pôle d'Excellence Rurale « Département Numérique », et en s'appuyant sur le dispositif Cyber-Cantal, le Conseil Général veut créer et formaliser des offres et produits de téléservices. Une fois leur viabilité économique validée, ces services aux personnes ou aux entreprises pourraient être délivrés en partie depuis des centres de contacts localisés sur le département. Cela contribuerait à développer les emplois dans la filière et à favoriser la venue de population. La position du Cantal comme Département pilote et expert sur ces nouveaux services serait par là même confirmée.



Une offre unique pour les télécentres

Un télécentre est un espace hébergeant, à titre onéreux, des télétravailleurs salariés ou indépendants. Il peut être situé dans un local ayant une autre vocation tel qu'une Maison de Services, une pépinière d'entreprises, un espace public numérique...

En la matière, le Département du Cantal souhaitait présenter une offre unique sur son territoire. Après appel à candidatures auprès des collectivités locales, 7 sites ont été retenus. La promotion de l'offre est assurée par le Conseil Général, en collaboration avec le Réseau National des Télécentres, auprès des grands groupes nationaux pour les inciter à délocaliser leurs salariés vers nos territoires.

Fort de ces projets et après le succès rencontré par la première édition de RuraliTic, la deuxième édition de ce forum se tiendra à Aurillac les 29 et 30 août prochains. RuraliTic prendra la forme des « **Universités d'été des TIC dans le monde rural** » et sera placé sous le signe de l'information et de la formation des élus.

En savoir plus :
www.ruralitic.com
telecentres.cantal.fr

Routes Départementales = Conseil Général

Désormais ce n'est plus la DDE qui intervient sur les 4000 Km de routes départementales, c'est le Conseil Général. Ainsi peut-on résumer le changement intervenu depuis le 1er janvier 2007 qui s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle organisation pour tout le Cantal. Explications.

Si ce basculement s'est fait en douceur, c'est parce que le Conseil Général n'a pas voulu remettre en cause le maillage du territoire, ni même obliger les agents travaillant pour le Département à des mobilités contraintes.

En effet, au 1er janvier dernier, l'Etat a transféré au Département la totalité de son personnel chargé de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental, soit plus de 290 personnes.

Celles-ci ont ainsi rejoint, au Conseil Général, la Direction des Routes Départementales (DRD) qui est, avec la Direction des Transports et des Grands Equipements (DTGE) l'une des deux composantes de la Direction des Déplacements et des Infrastructures (DDI) qui coiffe l'ensemble.

Compte tenu de ce transfert et de la vingtaine de recrutements nécessaires pour bien assurer cette mission, les effectifs de la DDI seront passés de 70 fin 2006 à 380 agents d'ici fin 2007.

Centres routiers, Antennes techniques, Agences

La nouvelle organisation comporte trois niveaux :

- 22 Centres Routiers Départementaux (CRD) présents dans chaque canton rural,
- 6 Antennes Techniques Départementales
- 3 Agences Départementales (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour). (Voir carte)

Les CRD, anciennement dénommés centres d'exploitation, chargés de l'intervention sur le réseau routier n'ont pas été remis en question dans leur répartition géographique. L'objectif de garder des équipes opérationnelles de proximité a toujours été une priorité pour le Conseil Général.

Les Antennes Techniques Départementales couvrent chacune trois ou quatre CRD. Elles organisent et veillent à faciliter, si besoin est, la mutualisation des moyens d'intervention.

Pour leur part, les Agences Départementales assurent la coordination des Antennes. Dotées de personnels administratifs, elles sont, pour le secteur dont elles ont la responsabilité, le point d'entrée du public et des élus locaux qui y trouveront les interlocuteurs compétents.

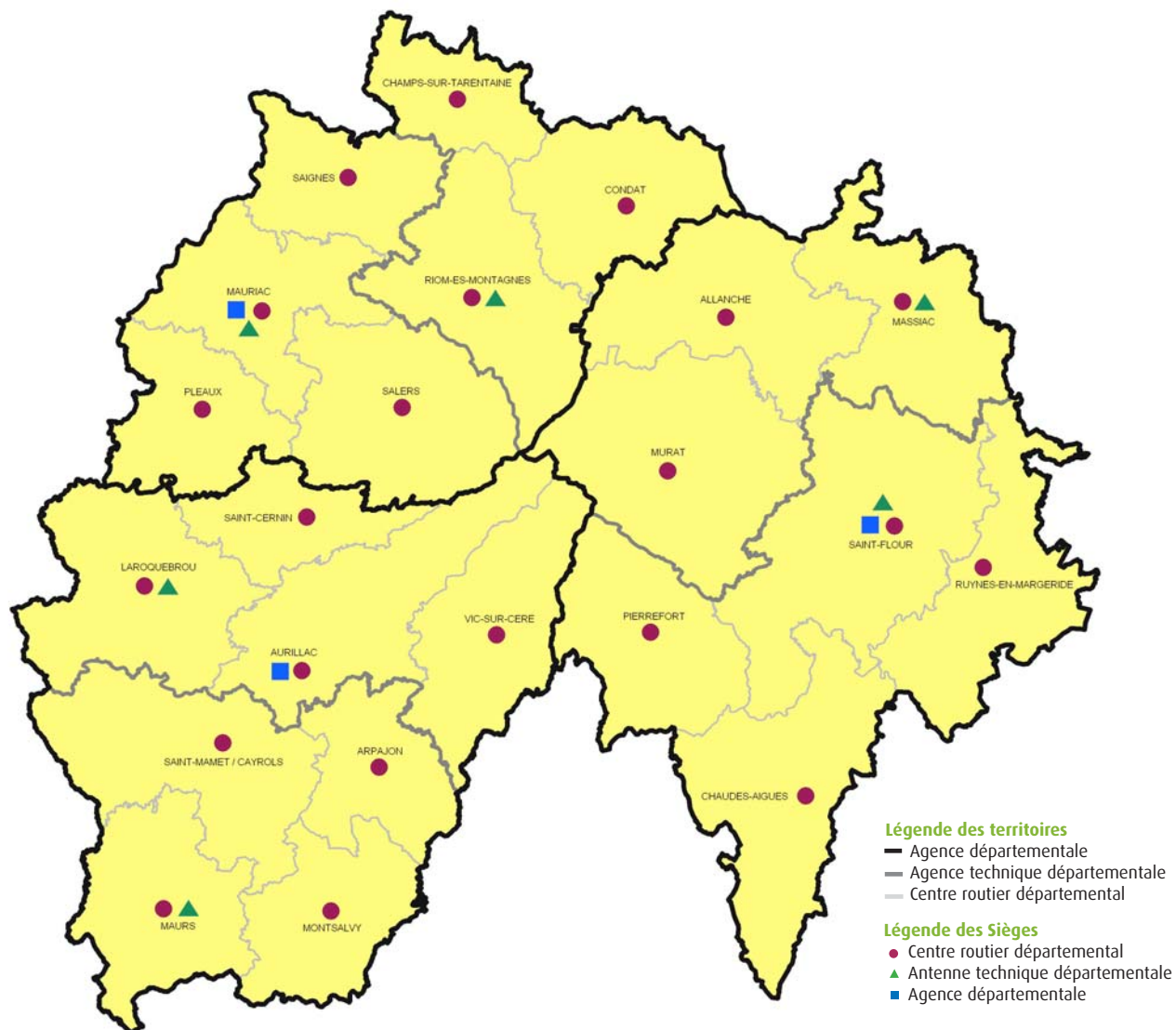
Une organisation plus homogène guidée par le souci de la proximité

C'est une organisation homogène et cohérente qui a été mis en place avec une vocation susceptible d'être élargie si besoin est. Ce dispositif a été présenté aux personnels concernés dès l'automne 2006 dans le cadre de réunions d'information riches en échanges et qui ont permis de préparer le transfert dans les meilleures conditions possibles.

D'ici la fin 2007, un diagnostic sur l'immobilier transféré par l'Etat devrait être réalisé afin d'envisager un programme de travaux. Notons par ailleurs, et pas seulement pour l'anecdote, que la couleur des véhicules départementaux est le blanc, même si une grande partie du parc transféré reste orange.



Organisation des services territoriaux de la Direction des Routes Départementales



Alimentation en eau potable : le Conseil Général met la pression et double son engagement financier

Le Conseil Général du Cantal a adopté un plan d'actions pour garantir l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration durable de la qualité de l'eau distribuée. Un objectif d'envergure évalué à près de 60 millions d'euros sur 10 ans.

Pour y parvenir il est indispensable de mieux connaître le potentiel de ressource en eau dont dispose le Cantal, de développer la gestion préventive et le renouvellement des réseaux, de renforcer l'animation et l'assistance auprès des collectivités.

Vaste programme qui exige un effort important des collectivités tant pour les investissements que pour la gestion du service. Le Conseil Général a donc un rôle essentiel d'incitation, d'accompagnement financier et technique.

Qualité et juste prix du service

Avec une enveloppe globale de 1,5 million d'euros pour 2007, le Conseil Général double quasiment son engagement financier avec la volonté d'en assurer l'efficacité, en complément des aides des agences de l'eau, en l'adossant à trois principes que rappelle Louis GALTIER, Vice président en charge de l'environnement : « **Priorité immédiate est donnée à l'amélioration de la qualité de l'eau, impératif social et économique qui conditionne le développement local** ».

« Une attention particulière sera portée à la protection des captages d'eau potable. J'insiste sur le fait que l'engagement des procédures de protection de la ressource en eau conditionnera l'attribution d'aides pour l'ensemble des équipements nécessaires à leur exploitation ».

La mise en œuvre d'un programme cohérent de protection de la ressource en eau sera également un facteur de coopération intercommunale. L'organisation actuelle du service d'alimentation en eau potable largement majoritaire dans le Cantal (160 communes sur 260) est à l'échelle communale. Elle ne permet pas, dans de nombreux cas, d'assurer une fiabilité du service en quantité et en qualité.

Prime à l'intercommunalité

« C'est pourquoi, précise Louis GALTIER, le Conseil Général veut **promouvoir une approche intercommunale** avec la réalisation de plans locaux intercommunaux de production et de distribution qui permettront de réaliser un diagnostic global des systèmes AEP (Alimentation en Eau Potable) et de mettre en évidence les opportunités de complémentarité et de synergie ».

Ces plans locaux intercommunaux serviront de base à l'appréciation des projets présentés au financement du Conseil Général et de ses partenaires.

« En outre, ajoute-t-il, le Conseil Général apportera une bonification d'aide (5% du coût subventionnable) à certains programmes d'équipement associant plusieurs communes, soit dans le cadre d'une structure intercommunale existante, soit dans le cadre d'un partenariat entre des unités de gestion distinctes ».



Le prix moyen de l'eau dans le Cantal figure parmi les plus faibles des départements français. Force est de constater qu'un prix très bas n'est pas sans lien avec les faiblesses du service, notamment quant à la qualité.

« Le Conseil Général a donc décidé, indique L. GALTIER, de **prendre en considération** pour son intervention financière **la pratique d'un prix minimum de facturation du service** de l'eau potable **qui exprime un minimum d'engagement de la collectivité dans la gestion du service**. Ce prix plancher est fixé à 0,5 euros/m³ hors taxe en 2007 ».

« Il faut savoir, rappelle-t-il, que seules 10 communes cantaliennes pratiquaient un prix inférieur en 2005 et aussi que les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne ont retenu la même valeur minimum comme condition de leur intervention financière ».

Pour permettre la réussite de ce programme, le Conseil Général assurera d'une part la maîtrise d'ouvrage, à l'échelle du département, d'une démarche globale d'amélioration de la connaissance des ressources en eau, afin d'aider les collectivités à trouver les meilleures solutions d'exploitation des potentialités offertes par leur secteur. D'autre part, il poursuivra son effort d'animation et développera un appui technique personnalisé aux collectivités et à leurs agents.



Nouvelle boîte à outils pour Cantal Tourisme

Cantal Tourisme s'est doté des outils adaptés aux nouveaux modes de communication touristique, pour promouvoir tant au niveau national qu'international, un « Cantal naturellement tendance ». Une panoplie à connaître.



La communication de Cantal Tourisme s'appuie désormais sur les valeurs recherchées par les touristes : sérénité, bien-être, espace et animations, dans l'esprit « Cantal, le voyage naturellement tendance ! ».

Faire un voyage dans le Cantal, c'est s'initier à la découverte d'un environnement exceptionnel préservé depuis des siècles. C'est aller à la rencontre de ses valeurs (authenticité, accueil, sérénité, bon sens...). Faire un voyage dans le Cantal c'est s'octroyer une pause en dehors du temps car ici l'expression "Prendre son temps" atteint sa pleine dimension.

La volonté du Cantal aujourd'hui est d'interpeller les futurs touristes sur le fait qu'il n'est pas obligatoire de courir à travers le monde pour retrouver ces sensations de découverte, de sérénité et d'émotions.

La volonté est de faire passer le message suivant : "C'est là où tout commence". C'est le désir de regarder le département avec un œil neuf et sans a priori. Donner du sens à notre communication et donner du sens au séjour dans le Cantal.

Ce positionnement correspond exactement aux nouveaux modes de communication touristique.

Document d'appel

Cette brochure d'un format à l'italienne, a pour vocation de faire découvrir le Cantal à ceux qui ne le connaissent pas, l'accent se porte donc sur l'image tout en valorisant les activités (24 pages dont 5 doubles présentant les Agences Locales de Tourisme « ALT »).

Un reportage photo a été réalisé cet été pour raconter une histoire et retrouver les personnages au fil des pages. Sous forme de carnet de voyage, la communication implique directement le touriste potentiel en l'invitant à partager une expérience...un voyage dans le Cantal. Il a été édité à plus de 100.000 exemplaires.

Le Kit Accueil

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Cantal Tourisme propose pour l'année 2007 d'offrir un « KIT ACCUEIL » dans les différents hébergements touristiques du Cantal (hôtels, chambres d'hôtes, camping, meublés...) pour favoriser un accueil convivial et de partage. Ce kit d'accueil comprend un panier de bienvenue composé de cadeaux du terroir : 4 à 5 produits locaux (sélectionnés par chaque territoire), une carte avantages qui propose des offres commerciales, la carte touristique du Cantal, Une documentation d'accueil du territoire touristique. Un partenariat coordonné avec les Agences Locales de Tourisme (ALT) et la Mission Agro-alimentaire a permis de répartir la prise charge de la valeur commerciale du cadeau du terroir entre le Cantal Tourisme et les hébergeurs.

Film/DVD (A)

Complémentaire du document d'appel, un film « Cantal, le voyage naturellement tendance » d'une durée de 8 minutes 30, a été réalisé en parallèle. Selon le même mode que la brochure, il peut-être considéré comme un film de vacances et donc invite encore une fois au partage des sensations et du vécu lié à un séjour dans le Cantal. Il a été réalisé à 20 000 exemplaires.

Les posters (B)

Cinq modèles sont proposés déclinant les thèmes de la brochure : l'eau, la randonnée, l'hiver, les Monts du Cantal ; un cinquième modèle reprend le visuel de la couverture de la brochure, base line de la communication (sérénité, bien-être, nature...). Ils ont été tirés à 2000 ou 3000 exemplaires selon les modèles

La Carte Avantage (C)

Un dépliant accompagnant une carte personnelle propose de bénéficier d'offres commerciales sur 49 visites ou activités : 15% de réduction du 15 juillet au 15 août (pour le porteur de la carte), une entrée gratuite pour une entrée payante, sur les autres périodes de l'année (valable pour toutes les offres souhaitées et plusieurs fois). Ce sont 49 prestataires qui ont souhaité intégrer le dispositif.



7 En savoir plus :
www.cantal tourisme.fr
0 826 96 15 15 (0,15 € TTC/mn)

PACTE CANTAL : de l'oxygène pour les entreprises

Avec 12 millions d'euros injectés sur 7 ans, le nouveau PACTE CANTAL (2007-2013) apporte l'oxygène financier indispensable au maintien et à la croissance des entreprises cantaliennes.

Depuis 1991, l'Etat et le Conseil Général du Cantal conduisent de concert une politique de soutien aux PME / PMI de manière souple, adaptée aux spécificités locales et répondant à une logique d'aménagement du territoire. Cette politique a permis d'obtenir d'excellents résultats tant au niveau du maintien et de l'accueil d'entreprises, que du développement de l'emploi, et plus largement d'une stabilisation de la démographie du département. L'effet de levier constaté au titre des investissements réalisés durant la dernière convention (2004-2006) est de l'ordre de 8,5. Le nombre d'emplois créés s'élève pour la même période à 344.

Simplifier les procédures

Considérant l'intérêt de cette démarche, l'Etat a bien voulu conclure un nouveau contrat de développement pour la période 2007 - 2013, adossé au contrat de projets Etat - Région, concentrant les mesures proposées et simplifiant encore les procédures. L'enveloppe annuelle est fixée à 1 750 000 euros.

L'Etat contribue à hauteur de 500 000 euros par an au Pacte, par le versement d'un fonds attribué au Conseil Général. Le financement sur une durée de sept ans (2007 - 2013), représentant 3,5 millions d'euros, est assuré par l'Etat, hors Contrat de Projets Etat-Région. Le Conseil Général assure le portage financier de la totalité du dispositif pour lequel le concours de la Région, qui avait participé à la dernière génération du Pacte depuis 2004, est sollicité.

Concentration des mesures, durée plus longue

Cette orientation permet de pérenniser le partenariat sur une durée offrant davantage de lisibilité aux acteurs économiques locaux, sept ans au lieu de trois. En outre, cette nouvelle convention concentre les mesures autour de deux fonds orientés exclusivement en direction des entreprises :

- **le Fonds d'Aide au Conseil (FAC)**, doté de 150 000 € par an, pour le financement des études de faisabilité de projets, de création d'activité, des démarches de qualité, de plan de développement commercial, ...
- **le Fonds d'Aide au Développement de l'Economie Cantalienne (FADEC)**, doté de 1 600 000 € par an, pour le financement des matériels de production neufs ou d'occasion, des investissements immobiliers liés à l'activité de production, de l'acquisition de fonds de commerce et le rachat de parts sociales dans le cadre de la transmission.

Le financement de la transmission est une des grandes nouveautés de ce nouveau Pacte. Enfin, un seul gestionnaire du dispositif : le Conseil Général assurera l'instruction des dossiers pour donner davantage de souplesse.

L'Etat co-présidera bien évidemment le Comité Paritaire qui examinera les demandes.



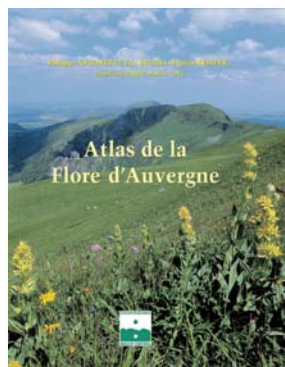


Rapport d'activité des services du Conseil Général du Cantal pour l'année 2006

Le rapport d'activité présente les actions conduites par l'ensemble des services du Conseil Général sur une année. Ces actions témoignent d'un champ de compétences toujours plus large jusqu'à recouvrir pratiquement tous les domaines de l'action publique. Illustré par de nombreuses photos et en couleur, ce document, même s'il est un document administratif, a l'ambition, dans la forme et dans le fond, de refléter le dynamisme de la collectivité territoriale et l'impulsion qu'elle est capable de donner au développement du Cantal.

Présenté par grands objectifs, il permet aussi de rendre plus lisible les actions mises en œuvre par le personnel départemental et les moyens qui leur sont affectés.

36 pages
Disponible sur www.cantal.fr



Atlas de la Flore d'Auvergne

Véritable document de référence sur la flore d'Auvergne au début du 21ème siècle, l'Atlas de la Flore d'Auvergne est un hymne à la biodiversité et le fruit de 7 ans de travail de l'équipe du Conservatoire botanique national du Massif central. En 984 feuilles, ce bouquet a nécessité la recherche et l'analyse de 1 800 000 informations floristiques relatives à 3800 espèces produites et analysées (30 espèces n'ont pas été revues depuis 50 ans). Réalisé avec le soutien du Conseil Général du Cantal.

Ouvrage disponible auprès du Conservatoire botanique (04 71 77 55 65) et en librairies. Pour découvrir la richesse de la flore auvergnate et comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité végétale.



Pourquoi choisir l'allaitement Maternel ?

En termes clairs et simples, cette plaquette conçue par le service de protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil Général répond aux questions que tout futur parent se pose sur l'allaitement maternel. Elle est diffusée à toutes les femmes du département suite à la déclaration de la grossesse ou donnée par les sages-femmes de PMI.

Une brochure plus complète « guide pratique à l'usage des parents » est disponible gratuitement auprès des différents partenaires.

Renseignements :
site : www.cantal.fr 04 71 46 20 06



Guide des aides départementales 2007

Actualisé chaque année, ce guide recense, sur plus de 200 pages, l'ensemble des interventions du Conseil Général dans nombre de domaines liés au quotidien des cantaliens : enseignement, routes, agriculture, aides aux entreprises, actions sociales, environnement, technologies de communication, sport, équipements touristiques, développement artistique, valorisation du patrimoine...

A travers toutes ces actions, le Conseil Général souhaite répondre au plus près aux aspirations de la population cantalienne en tenant compte des évolutions sociales et technologiques.

Document accessible sur www.cantal.fr

Canton de CHAUDES-AIGUES : ça bouillonne !

Le vaste chantier de réhabilitation des établissements thermaux de Chaudes Aigues avance. Porté par la SAEM Thermale – présidée par Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général - ce projet devrait voir le jour au printemps 2008.

Construits en 1934, les Thermes du Par vont connaître un relookage total. Outre les soins liés à la cure médicale, le centre thermal CALEDEN proposera des prestations de remise en forme et d'esthétisme ainsi qu'un centre thermo ludique. Luc DEMOLOMBE, l'architecte, prévoit fontaines, cascades, vapeurs chaudes, piscine extérieure...L'ancien hôtel du Par sera transformé en Résidence de tourisme 3 étoiles.

Le tout sera opérationnel pour la prochaine saison thermale au printemps 2008.

Cette année encore, l'hôtel du Ban accueille les soins thermaux. Les curistes peuvent bénéficier des bienfaits de l'eau thermale, malgré les travaux, dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Madeleine BAUMGARTNER, Conseiller Général et Administrateur de la SAEM, suit au quotidien cet important dossier qui trouve déjà son prolongement dans d'autres initiatives prévues sur le territoire.



Canton de PIERREFORT : Feu vert pour le projet de centre pour cérébrolésés de Pierrefort

Xavier BERTRAND alors ministre de la Santé et des Solidarités, a donné en avril dernier son accord pour la réalisation du projet de foyer d'accueil médicalisé. Le centre pour cérébrolésés de Pierrefort pourrait ouvrir ses portes en 2008.

Géré par l'Association Villebouvet, un foyer d'accueil médicalisé sera construit à côté de la maison de retraite et pourra prendre en charge des personnes victimes de traumatisme crânien. Ce sera le premier du genre en Auvergne qui compte un millier de personnes cérébrolésées.

Le dossier, soutenu par Alain MARLEIX, avait obtenu un avis favorable à l'unanimité du Conseil Régional de l'Organisation Sanitaire, Médicale et Sociale.

D'une capacité de 20 à 30 places, le foyer d'accueil médicalisé permettra la création de 39 emplois (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, aides soignantes...). Sa construction représente un coût de 4 millions d'euros.



France 3 aime le Cantal : « CARTE AUX TRÉSORS » le retour !



Vous retrouverez sur France 3 "la Carte aux Trésors" tout l'été. Cette année, l'émission aura pour thème les grands sites français, dont une nouvelle fois le Cantal.

Un choix conforté par le partenariat avec le Conseil Général qui compte sur l'émission pour faire découvrir notre département aux 4 millions de téléspectateurs qui suivent ce jeu télévisé.

Tourné en mai dernier, le jeu sera animé cette année par Nathalie SIMON. Le principe du jeu est de résoudre trois énigmes liées à la culture, à la géographie, à l'histoire, aux traditions ou à la toponymie du département pour en faire découvrir le patrimoine. De quoi donner envie aux futurs touristes de suivre les traces de candidats émérites...

Diffusion sur France 3
le mercredi 11 juillet à 20h50.

Le Cantal sur RMC Info

A l'occasion de la Coupe de France de Rugby qui se tiendra en France du 7 septembre au 20 octobre prochains, le Cantal sera présent sur les ondes de RMC Info pour faire sa promotion.

Contact : Cantal Développement
04 71 63 85 00

12-16 ANS : Ton passe temps favori à moindre prix avec le Pass Cantal

Nouveauté dès la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Général va proposer aux jeunes de 12 à 16 ans une « magic card » pour favoriser l'accès au sport et à la culture.

Le PASS CANTAL est destiné à favoriser la pratique et la découverte d'activités sportives, culturelles et de loisirs proposées par des associations ou prestataires cantaliens.



Il s'adresse aux jeunes de 12 à 16 ans (nés entre 1991 et 1995), sans critère de ressource, et prendra la forme d'une remise d'un chéquier de réductions. Seule obligation : justifier impérativement d'un lieu de résidence du ou des représentants légaux dans le département du Cantal.

Les réductions s'appliqueront à une adhésion ou à un stage, à des manifestations, à une entrée au cinéma et pour l'achat de livres.

Un seul chéquier sera délivré pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2007 afin d'adhérer aux différentes associations qui débutent leurs saisons.

Contact : Nicolas NEUVILLE
04 71 46 59 77

Bébé arrive !

Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Cantal (REAAP) propose des actions concrètes pour rendre plus accessible l'information autour de la naissance, faciliter les échanges entre futurs parents et professionnels.

Parmi ces actions, différents services et organismes* dont le service de la Protection maternelle et infantile du Conseil Général proposent un temps de rencontre au cours de la grossesse. Démarrées en octobre 2006, ces rencontres ont eu lieu au Centre Hospitalier d'Aurillac, et à St Flour (prochain rendez-vous le 17 septembre). Cette action devrait être étendue à Mauriac.

* CAF - CPAM - SNCF - CIDFF - RAM
(relais assistantes maternelles)
- MSA - PMI

Renseignements :
CAF centre Ferdinand Estival
10-12-Cité Clairvivre Aurillac
04 71 46 27 51 - fax : 04 71 46 27 63
www.parents-cantal.com



Convention triennale entre le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Général du Cantal : pour plus d'efficacité, les acteurs publics se coordonnent...



Une convention unique définit le partenariat entre la Région et les Départements d'Auvergne dans trois domaines : développement économique, désenclavement routier, aménagement numérique des territoires.

Le 16 mars dernier, le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Général du Cantal ont signé une convention triennale (concernant les années 2007, 2008 et 2009) pour simplifier les procédures et prendre en compte les spécificités locales.

Le volet économique propose le transfert de certains dispositifs d'aide au commerce et à l'artisanat de la Région au Département, la validation des aides économiques proposées par le Département et l'engagement de conduire une politique concertée au titre des parcs d'activités.

Le volet routier définit les axes d'intérêt régional sur lesquels la Région participera, pour 9 millions d'euros sur trois ans :

- l'ancienne RN 120, des Quatre Chemins à la Corrèze ;
- la liaison entre la RN 122 et l'A 75 par la RD 926, avec notamment le contournement nord de Saint-Flour ;
- la liaison Aurillac/Mauriac/A89 (RD 922).

Le volet TIC comprend plusieurs actions tendant à améliorer l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies : résorption des zones blanches en matière d'accès au haut débit et le développement de services via les nouvelles technologies. Les objectifs de renforcement des réseaux et des services offerts sont pleinement partagés par les deux collectivités.

Volet territorial du contrat de projets Etat-Région 2007 - 2013 : 10 millions d'euros pour le Cantal.

Le contrat de projets Etat-Région 2007 - 2013 s'élève à 471,2M€, soit 282,7M€ apportés par l'Etat et 188,5M€ par la Région. Il comprend deux volets, l'un régional et l'autre dit territorial.

Le volet régional signé entre l'Etat et la Région s'élève avec les crédits d'animation à 377M€. Le pôle intermodal d'Aurillac est financé à ce titre.

Le volet territorial (Etat 27,1M€ - Région 27,1M€) comprend, d'une part, les secteurs thématiques, suivants : TIC avec notamment la fibre optique le long de l'A75, la Santé avec entre autre la réhabilitation de l'hôpital de Mauriac et du foyer de l'Olmet ; et

d'autre part les projets infra-régionaux (Etat 20M€ - Région 20M€), correspondant à une enveloppe de 10M€ par département.

Le Conseil Général du Cantal, en concertation avec la ville et l'agglomération d'Aurillac notamment, a proposé la répartition suivante qui a été validée :

- Le programme de développement économique (Pacte Cantal), 3M€
- Les investissements de la station du Lioran, pour 1M€,
- La restructuration de l'école départementale d'équitation pour 1M€,
- La mise en œuvre du projet Grand Site Puy Mary pour 1,4M€,
- Divers travaux sur la plateforme aéroportuaire d'Aurillac Tronquières à hauteur de 500.000 €,
- Développement de sites industriels et foncier économique à hauteur de 1 M€,
- Aménagements de l'îlot des Frères Charmes à Aurillac à hauteur de 1,6M€,
- Centre aqualudique de Saint-Flour, à hauteur de 500.000€.



Le Stade Aurillacois en Pro D2



Le Conseil Général qui figure au premier rang des partenaires du Stade Aurillacois Cantal Auvergne partage la joie et la fierté de tous les cantaliens alors que les Rouge et Bleu vont retrouver la Pro D 2 après leur belle victoire sur Périgueux le 10 juin dernier. Cantal Avenir présente ses chaleureuses félicitations à toute l'équipe.

AOC CANTAL Le nouveau décret signé par le ministre à Paris

Mettant un terme à plus d'une décennie de négociations, le nouveau décret AOC Cantal a été signé par le Ministre de l'Agriculture Dominique



BUSSEREAU, le 7 mars dernier au Salon International de l'Agriculture, devant près de 200 personnes.

En partenariat avec le Conseil Général, le Comité Interprofessionnel des Fromages du Cantal avait invité les élus de la Région et du Département, les représentants de la filière, ainsi que les responsables professionnels et socio-économiques.

L'enjeu de ce décret : garantir au consommateur une qualité encore plus ancrée dans la tradition et le savoir-faire de notre terroir.

APSI RN122 : Enfin un document de programmation, déjà les premières études opérationnelles

L'Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) sur la totalité de la RN 122, sollicité par le Conseil Général a été présenté aux élus le 13 mars dernier. Quelques compléments ont été sollicités, touchant en particulier :

- aux caractéristiques de la voie,
- à la prise en compte de la déviation longue de Vic-sur-Cère,
- au contournement et au désengorgement de l'agglomération aurillacoise, en s'appuyant sur les travaux réalisés actuellement par le Conseil Général au niveau d'Arpajon-sur-Cère.

Suite à une rencontre au Ministère de l'Équipement, le 27 mars 2007, avec Alain Marleix et Vincent Descoeur, le Ministre Dominique Perben a pu apporter des réponses positives aux demandes du Conseil Général, permettant une meilleure qualité de la liaison entre Aurillac et les autoroutes A.20 et A.75.



A ce titre, l'APSI inclura le projet de déviation de Vic-sur-Cère. Le principe d'aménagement d'une déviation d'Aurillac conjointement par l'État et le Département sera retenu en s'appuyant sur le réseau existant. Le Ministère a décidé d'engager rapidement les études préliminaires des déviations de Polminhac et de Sansac-de-Marmiesse.

Il s'agit d'une avancée historique pour le désenclavement du bassin d'Aurillac. L'ensemble de ces opérations représente un coût estimé à 180M€.

